

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 29 octobre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 2

Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 0

Votants : 8

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20191115-02 : Forêt communale : programme d'actions 2019, actualisation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20190430-04 du 30 avril 2019 et n°20190913-08 du 13 septembre 2019 relatives aux propositions d'actions en Forêt communale pour l'année 2019 ; compte-tenu de différentes contraintes exposées par le Responsable de l'Unité territoriale Oisans-Matheysine lors de sa dernière visite en Mairie, Madame le Maire propose de retenir les modifications du programme d'actions telles que présentées ci-dessous.

ACTION	MONTANT ESTIMÉ	PROPOSITION
Maintenance sentiers <i>TRAVAUX Entretien sentier gestion sylvicole (secteur Tuffière)</i>	4 920,00 € HT	abandon : sentier entretenu au titre du PDIPR
Entretenir les accès à la forêt <i>AMOA Réfection piste forestière du Puy</i>	1 210,00 € HT	report exercice ultérieur : difficulté commercialisation bois desservis
Adapter la forêt face aux changements climatiques <i>TRAVAUX Création d'un îlot d'essences adaptées à la sécheresse estivale en parcelle 19 (cèdre, cormier...)</i>	2 090,00 € HT	mise en œuvre en 2020 : retard sélection l'emplacement adapté
Mieux desservir la forêt pour tous <i>AMOA Entretien ou création dessertes (notamment secteur Tuffière et Schuss)</i>	2 230,95 € HT	retenu sur exercice 2019

Le travail d'étude sur les dessertes en 2019 doit permettre d'identifier les actions prioritaires à entreprendre sur les dessertes : il pourrait notamment être opportun d'engager ce type de projet en 2020, compte-tenu des incertitudes sur leurs conditions de financement après cette date.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

retient le programme d'actions 2019 tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**